

une diminution du charbon dur, avant longtemps, pour le plus grand avantage des établissements, particulièrement de ceux qui sont à l'ouest de Winnipeg. Déjà la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique s'approvisionne sur une grande échelle de la houille de ce pays; et l'on prévoit que si le développement donné aux mines continue avec la même impulsion d'ici à un an ou deux, non seulement l'importance du charbon au Nord-Ouest cessera bientôt, mais, qui plus est, ce sera à son tour d'en exporter de grandes quantités. Pour en arriver à ce résultat, qui, si on l'eût prédit il y a quelques années passées, aurait fait traiter l'imprudent de visionnaire et de fou, il ne suffit plus maintenant que d'un peu de temps et des facilités nécessaires, que l'on est en voie d'établir rapidement. Actuellement, le prix du charbon au Manitoba est pratiquement aussi bas, en moyenne, qu'en toute autre province du Canada.

L'INDUSTRIE DE L'ÉLEVAGE DES BESTIAUX AU NORD-OUEST.

Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre prédécesseur, au sujet de ma visite au Nord-Ouest en 1884, je disais que les intérêts des propriétaires de ranches ne nuisaient en aucune façon à ceux des agriculteurs; qu'au contraire, ils étaient identiques; et le ministre a promptement acquiescé à la suggestion que toutes les terres à pâturage affermées, comprises dans des sections de nombre pair, pourraient pendant le cours du bail, être prises pour des établissements, ou des préemptions par des colons sérieux qui en feraient la demande. Depuis lors, ce système a été mis en pratique, et, d'après votre propre observation personnelle, il a produit des résultats avantageux. Il a cependant en apparence créé dans l'esprit de certains tenanciers des doutes si, sous son opération, ils continueront de jouir de la protection que leurs baux paraissent leur garantir. Comme on le verra en consultant le rapport de M. Pearce, qui a passé une grande partie de la dernière saison au milieu des éleveurs dans leurs ranches, ils en sont à discuter s'il ne serait pas opportun d'abandonner complètement le système d'affermage pour y substituer celui qui a cours dans le Montana et autres pays de pâturage de l'Union Américaine, et qui consiste à payer une certaine redevance par tête de bétail. Je sou mets respectueusement que leurs appréhensions sont pour le moins prématurées, et selon toute probabilité ne se réaliseront pas. Il y a sans doute actuellement un nombre considérable de gens éparpillés dans les territoires, qui, sous prétexte de devenir colons agricoles, se faufilent dans les meilleures parties des ranches affermées, et qui, sans payer loyer, ni aux tenanciers ni au gouvernement, se livrent à l'élevage des bestiaux à leur propre compte, faisant ainsi concurrence aux propriétaires, à leurs dépens. Cette manière d'agir est injuste et malhonnête à l'extrême; cependant, il n'y a ni loi ni règlement capable d'y mettre un terme qui ne susciterait des objections au point de vue de l'intérêt public. Il n'y a qu'un remède à y apporter: ce serait la formation d'une opinion publique saine, une meilleure organisation, et une co-opération active de la part des tenanciers. Cette pratique est non seulement injuste et malhonnête, mais elle n'a pas même d'excuse légitime. Il existe de vastes étendues de